

**COMMUNE DE LA CHAPELLE-ACHARD**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 DECEMBRE 2015**

Nombre de conseillers en exercice : 19.  
Date de convocation : 9 décembre 2015.

*Présents : Jean-Luc BRIANCEAU, Odile DEGRANGE, Jean DIEU, Guylaine CORNUAUD Dominique CHOISY, Yannick DEBIEN, Corinne BRAUD, Gérard JOURDAIN, Nicole EDOUARD, Christelle MICHON, Isabelle GIGAUD, Patrice RUCHAUD, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Christelle GAUBERT, Sonia GAUDIN, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Thierry DELGHUST, Camille MORNET*

*Isabelle GIGAUD a été nommée secrétaire.*

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 26 OCTOBRE 2015**

**DECISIONS DU MAIRE**

Par délibération du 14 avril 2014, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné délégation au maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation :

Marchés inférieurs à 40 000 euros HT:

BHS	Rouleau toile tissée paysagère pâtis II	498.96€
BHS	Rouleau toile tissée paysagère	264.60€
LOUE	Réparation chauffage salle socio	628.19€
ESPACE EMERAUDE	Débrousaieuse	828.00€
CABLAGE HABITAT	Serrure électrique cimetièr	1 717.18€
STICKERS MALIN	Divers stickers bibliothèque	47.64€
NATHAN	Fournitures école public	259.40€
NATHAN	Fournitures école public	250.00€
FEELINGS	Jeu RASED	55.00€
ESPACE EMERAUDE	Entretien autoportée	1 109.54€
AMPM	Cornières	129.00€
LA BOVIDA	Couverts cantine	98.78€
POLLET	Produits d entretien cantine	356.60 €
VERRIER	Commande papier A4	54.48 €
ROCHETEAU	Couverture mairie	11 375.52€
LINEMARK	Peinture sol	929.78€
BUREAU VALLEE	Fourniture pour RASED	94.50€
OFFSET	Cartes de vœux 2016	175 €
DYADEM	Toner imprimantes + divers fournitures	244.78 €
OFFSET	Enveloppes à en-tête	645.00 €
RP OUEST	Dégraissage hôte cantine/salle des fêtes	444.00€
PROMOCASH	Serviettes cantine	468.00€

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**2015** : Renonciation à préempter les parcelles cadastrées :

- AC 175/176 : Rue des Jonquilles
- AE70-AE7-8-56p : Zone artisanale

- AC 140/174 : Rue du Général de Gaulle, La Grande Lucère
- AE 114-120 : La Belle Eugénie
- ZN 238 : 1 Rue Marie Curie
- AE 48 : ZA La Belle Eugénie
- ZN 118/120 : 10B Le Moulin des Landes
- AD 204/ZE139 : La Boule

## 1. VOIRIE

### **1.1 CESSION D'UN CHEMIN DANS LA ZONE ARTISANALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'extension de l'entreprise « La Fournée Dorée ». Cette opération d'urbanisme nécessite de déclasser la voie afin de rétrocéder celle-ci à la Communauté de Communes du Pays des Achards à l'euro symbolique.

Cette voie est constituée d'une partie grevée de réseaux gérée par la CCPA et une partie située entre deux parcelles propriété de l'entreprise « La Fournée Dorée ». Un bornage a été réalisé dans ce sens.

La loi N°2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Par ailleurs, la procédure est dispensée d'enquête publique lorsque la mutation domaniale intervient entre collectivités publiques, utiles dans le cadre d'opérations d'urbanisme (article L 318-1 du code de l'urbanisme).

Le Conseil Municipal, **APPROUVE à l'unanimité** le déclassement de la voie située dans la zone artisanale le long de la société « La Fournée Dorée » pour une surface de 3 671m<sup>2</sup> ainsi que la rétrocession à la communauté de communes à l'euro symbolique.

## 2. FINANCES

### **2.1 TARIFS SALLES 2016**

#### **TARIFS SALLE DES FETES**

<b><u>PARTICULIERS COMMUNE</u></b>	<b>COMMENTAIRE</b>	<b>1 jour</b>	<b>2 jours</b>
Mariage	Nettoyage compris		500.00€
Vin d'honneur mariage	Nettoyage compris	100.00€	
Repas de famille	Nettoyage compris	160.00€	250.00€
Cuisine			
<b><u>PARTICULIERS HORS COMMUNE</u></b>			
Mariage	Nettoyage compris		800.00€
Vin d'honneur	Nettoyage compris	150.00€	
Repas de famille	Nettoyage compris	350.00€	500.00€
Cuisine			
<b><u>ASSOCIATIONS COMMUNE</u></b>			
Assemblée Générale	Gratuit		
Diners dansants, buffets campagnards, bal	Nettoyage compris	260.00€	
Manifestations à but lucratif sans repas (concours de cartes, lotos, vide grenier, palets...)	Nettoyage compris	100.00€	
Théâtre	Nettoyage final	60€/séance+160 € nettoyage final	

<b><u>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</u></b>		
Assemblée générale	Nettoyage compris	350.00€
Diners dansants, buffets campagnards, bal	Nettoyage compris	550.00€
<b><u>TARIFS DIVERS</u></b>		
Location vaisselle		50.00€
Caution sono		100.00€
Caution salle		200.00€
Nettoyage		160.00€

### **TARIFS SALLE SOCIO-CULTURELLE**

<b><u>PARTICULIERS COMMUNE</u></b>	<b><u>COMMENTAIRE</u></b>	
Vin d'honneur mariage	Remise en état des locaux	50.00€
Repas de famille	Remise en état des locaux	75.00€
<b><u>ASSOCIATIONS COMMUNE</u></b>		
Assemblée Générale	Remise en état des locaux	Gratuit
Manifestations à but lucratif sans repas (concours de cartes, lotos, vide grenier, palets...)	Remise en état des locaux	35.00€
Nettoyage		80.00€
Caution salle		200.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** les tarifs des salles pour l'année 2016.

### **2.2 REGLEMENT INTERIEUR SALLE DES FETES**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes. Celui-ci sera remis à chaque locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le règlement intérieur de la salle des fêtes.

### **2.3 TARIFS DE STATIONNEMENT DE CAMIONS AMBULANTS**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la délibération du 16 novembre 2001 a instauré un tarif de stationnement pour les camions effectuant des ventes itinérantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** de ne pas modifier le tarif de stationnement des camions ambulants fixé à 21€.

### **2.4 TARIFS DU CIMETIERE**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 28 novembre 2011 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Les tarifs 2015 sont les suivants :

- 102€ la concession de 2 m2 d'une durée de 50 ans
- 102€ l'emplacement pour une urne funéraire dans le jardin du souvenir (50x50cm), d'une durée de 50 ans
- 600€ la case du colombarium
- 51€ pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** de ne pas modifier les tarifs du cimetière.

## **2.5 TARIFS REGIE PHOTOCOPIES**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une délibération est intervenue le 28 novembre 2011 pour fixer les tarifs des photocopies.

Les tarifs depuis 2012 sont les suivants :

### Noir et blanc

- A4 = 0.10€      A4 recto verso = 0.20€
- A3 = 0.20€      A3 recto verso = 0.41€

### Couleur

- A4 = 0.20€      A4 recto verso = 0.41€
- A3 = 0.41€      A3 recto verso = 0.82€

Un demi-tarif est appliqué pour les associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE à l'unanimité** de ne pas modifier les tarifs de la régie photocopies pour 2016.

## **2.6 DECISION MODIFICATIVE N°2 – COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'intégrer les frais d'étude relatifs à la construction de la salle de sport ainsi que de régler les subventions exceptionnelles au SIDAJ et à l'école St Elme, il convient de modifier le budget primitif 2015 de la façon suivante :

D : 2313 13 01 : Construction salle de sport	99 410.73€
R : 2031 13 01 : Frais d'étude salle de sport	99 410.73€
D : 6574 : Subvention aux associations	11 852.12€
R : 7311 : Taxe Habitation et Taxe foncière	11 852.12€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative N°2 du budget primitif 2015 – Commune.

## **2.7 DECISION MODIFICATIVE N°1 – LOTISSEMENT PATIS II-III**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de régulariser, sur le budget lotissement pâtis II-III une écriture relative à la TVA de la façon suivante :

605 : Achat de matériel	- 0.53€
658 : Apurement centimes TVA	+ 0.53€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative N°1 du budget primitif – Lotissement Pâtis II-III pour 2015.

## **2.8 SUBVENTION OGEC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'OGEC sollicite, pour des raisons de trésorerie, le versement d'un acompte avant le vote du budget primitif 2016.

Monsieur le Maire propose qu'un acompte de **30 000 €** soit versé avant le vote du budget 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le versement d'un acompte de **30 000€** à l'OGEC, **DIT** que celui-ci sera prévu au budget primitif 2016.

## **2.9 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SIDAJ**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés financières que rencontre le SIDAJ pour terminer l'année 2015. Il propose qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de **10 811.50€** soit versée au SIDAJ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité moins une abstention** le versement au SIDAJ d'une subvention exceptionnelle de **10 811.50€**.

### **2.10 SUBVENTION CLASSE SPECIALISEE ULIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux enfants sont scolarisés à l'école St Elme des Sables d'Olonne en classe ULIS (Unités localisés pour l'inclusion scolaire).

Il rappelle que la commune de résidence est tenue de participer à la scolarisation d'enfants scolarisés hors commune lorsque leurs inscriptions est justifiées par des motifs tirés de contraintes liées à :

- Des obligations professionnelles des parents résidant dans une commune n'assurant pas la restauration ou la garderie,
- L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans une école publique de la même commune
- De raison médicale

La raison médicale étant invoquée pour les enfants scolarisés en ULIS à l'école St Elme, la commune doit participer à leur scolarisation. Monsieur le maire propose qu'une subvention de **545.14€** correspondant à  $272.57 \times 2$  (coût d'un élève de l'école élémentaire publique), soit versée à l'école St Elme des Sables d'Olonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité moins une abstention** le versement d'une subvention de **545.14€** pour les enfants scolarisés en ULIS à l'école St Elme des Sables d'Olonne.

## **3. MARCHES PUBLICS**

### **3.1 AVENANTS MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de certaines modifications qui ont été proposées par l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée concernant la construction de la salle des sports.

Pour ce faire, il convient de modifier les marchés suivants :

**Avenant N°2 : BIRON Construction** : Suppression de la terrasse bois, surélévation voile V7, dallage béton désactivé = **3 937.47€HT** portant le montant du marché à **511 419.90€HT**.

**Avenant N°1 : MCPA** : Moins valeur terrasse en IPE = **- 10 744.62€HT** ramenant le montant du marché à **101 661.08€HT**

**Avenant N°1 : SNGE OUEST** : Variante éclairage = **5 890.10€HT** portant le montant du marché à **91 511.26€HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** les avenants au marché de construction d'une salle de sport et d'une salle multi-activités.

### **3.2 AVENANT N°2 – CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN « INFORMATIQUE ET TELECOMMUNICATIONS »**

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'organisation et de financement du service commun « Informatique et télécommunications » chargé de l'acquisition, de l'installation et de la maintenance de tous les équipements, contrats et abonnements liés à l'objet de la convention.

Toutefois, dans un souci de maîtrise des dépenses et de clarification, il est apparu nécessaire de redéfinir les règles de participation financière des communes à leurs besoins propres.

Pour ce faire, la communauté de Communes du Pays des Achards propose un Avenant N°2 à la convention de service commun « informatique et télécommunications ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** l'avenant N°2 à la convention relative aux modalités d'organisation du service commun « Informatique et Télécommunications », **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **3.3 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ETUDE DE FAISABILITE PREALABLE A LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 14 septembre 2015, le conseil municipal a validé le lancement d'une étude de faisabilité et d'opportunité préalable à la création d'une commune nouvelle.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de participer à un groupement de commandes constitué des communes intéressées par cette étude à savoir : La Chapelle Achard, La Chapelle Hermier, La Mothe Achard, St Georges de Pointindoux et St Julien des Landes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité moins une voix contre et une abstention la constitution d'un groupement de commandes afin de lancer une étude de faisabilité et d'opportunité préalable à la création d'une commune nouvelle, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, **ACCEPTE** que la commune de La Chapelle Achard soit coordonnateur du groupement de commandes.

## **4. INTERCOMMUNALITE**

### **4.1 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYDEV**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial ont l'obligation de transmettre aux communes membres un rapport annuel d'activités. Celui-ci doit être présenté au conseil municipal pour approbation et mis à disposition du public qui souhaite le consulter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le rapport d'activité du SYDEV pour 2014.

### **4.2 RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays des Achards a adressé son rapport annuel d'activités 2014. Celui-ci doit être présenté au conseil municipal pour approbation et mis à disposition du public qui souhaite le consulter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE à l'unanimité** le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

### **4.3 SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Loi du 16 décembre 2010 prévoit qu'à chaque renouvellement général des conseils municipaux un schéma de mutualisation des services doit être élaboré.

La communauté de Communes du Pays des Achards propose une liste de réflexions qui seront menées entre 2015 et 2020 dans le cadre du schéma de mutualisation ou de l'évolution des compétences. Les études s'attacheront à identifier les gains d'une mutualisation ou d'un transfert de compétence. Elles en mesureront les conséquences financières et organisationnelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

#### **4.4 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour lequel le conseil municipal doit donner un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

Quelques dates d'évènements prévus en 2016 :

- Marché et Fête de la musique : 25 juin 2016
- Jaunays'tival : 4 août 2016
- Festival « Errance » : 3 et 4 septembre 2016

La séance est clôturée à 22H30.

Le Maire,

Jean-Luc BRIANCEAU